

Le contexte énergétique

Les objectifs nationaux

Pourquoi faut-il produire davantage d'électricité renouvelable ?

Lutter contre le changement climatique implique notamment de décarboner notre mix énergétique et donc de produire beaucoup plus d'électricité d'origine renouvelable pour remplacer progressivement les énergies fossiles.

+ 35% C'est la hausse de la consommation d'électricité estimée par RTE, l'opérateur responsable du réseau de distribution d'électricité, dans son scénario de référence sur les futurs énergétiques de la France d'ici 2050.

Cette croissance très importante est particulièrement due à l'électrification massive à venir des transports et de l'industrie.

En cohérence avec ces enjeux, plusieurs lois ont fixé et renforcé les objectifs de la France en matière de production d'énergies renouvelables, avec une ambition centrale :

40% de la production d'énergie en France devra être issu des énergies renouvelables en 2030. Ce chiffre est aujourd'hui de 20%.

Source : ecologie.gouv.fr

Les objectifs de la Région Occitanie



La Région Occitanie porte l'ambition de devenir la première "Région à Énergie Positive" d'Europe en 2050.

Cela impose de diminuer les consommations par habitants et de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables pour couvrir l'ensemble des besoins énergétiques des 5 grands secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industrie, transport et agriculture) sur le territoire en 2050. Les énergies renouvelables couvrent aujourd'hui 19% de ces besoins.

Pour ce faire, la Région souhaite fortement développer la production d'énergie solaire :

3 901 MW
de capacité installée en 2022



6 300 MW
de capacité installée en 2030

15 000 MW

de capacité d'énergie solaire installée en 2050

Le territoire d'implantation du projet :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), élaboré à l'échelle du PETR du Pays Lauragais, ambitionne de "développer fortement les énergies renouvelables afin que celles-ci soient supérieures aux consommations locales", ce qui implique notamment 148 hectares de photovoltaïque supplémentaire d'ici 2030.
- La Communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère s'est dotée d'une charte de développement des énergies renouvelables, qui permet d'envisager au cas par cas des projets comme celui de Plaigne.